

DOSSIER INFIRMERIE

photo

Année Scolaire: 2020/2021

□ Section Professionnelle :				
NOM: PRENOMS: Né (e) le: ADRESSE:	A:	•••		
CP:				
N° de téléphone des responsables légaux / Correspondant	i si INTERNE			
1. Père :	. Profession:			
3. Autre (précisez): 4. Nom du correspondant:	. Profession:			
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone (joignable):				
N° du travail du père: Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vou				
Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, ATCD chirurgicaux, PAI / PPS / PAP):				
NOM DU MEDECIN TRAITANT:				
N° de téléphone:				
FICHE D'URGENCE A L'INTE	NTION DES PARENTS *			
 En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. 				
- On eleve mineur ne peut sortii de mopital qu'accon	ipagne de sa famme.			
AUTORISATION D'INTERVEN	TION CHIRURGICALE			
Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame :		e intervention		

DOSSIER INFIRMERIE

INFORMATIONS IMPORTANTES

Votre enfant est inscrit dans une formation professionnelle l'amenant à l'effectuer des travaux réglementés par le Code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans. Une visite médicale **annuelle**, effectuée par le médecin de l'éducation nationale est indispensable pour l'autoriser à être affecté à ces travaux, dans l'établissement ou lors des périodes de formations en milieu professionnel.

Cette visite médicale est obligatoire : en l'absence de votre enfant, sans motif valable, le jour prévu sur la convocation, le médecin de l'éducation nationale, seul médecin habilité, ne pourra donner d'avis d'aptitude. Votre enfant ne pourra pas suivre l'enseignement en atelier, indispensable à sa formation professionnelle.

Certaines formations professionnelles nécessitent une situation vaccinale à jour, au regard des obligations prévues par la loi.

La consommation de produits psychoactifs (alcool, cannabis, autre drogue) et de certains médicaments peut avoir des conséquences sur les travaux réglementés ou lors de la conduite d'engins ; elle peut entrainer une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle.

Date :	C: 4 1	des représentants légaux :
Date .	Nignature du ou d	des representants legalix i
Bute.	Digitature da ou v	acs representants regular.

^{*}DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles lors de la première inscription dans l'établissement. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmier (ère) de l'établissement.